

Fiche Action N°11 : Création d'un CMP et d'une Équipe Mobile de Psychiatrie de la Personne Agée

Porteur de l'action	CH Laborit
Axes du DTSM	<ul style="list-style-type: none"> 3. Les situations de défaut de prise en charge, de prises en charge inadéquates ou insuffisantes 1. L'accès de la population au diagnostic et aux soins psychiatriques
Priorité du PTSM	<ul style="list-style-type: none"> Priorité 1 : Le repérage précoce des troubles psychiques, l'accès au diagnostic, aux soins et aux accompagnements conformément aux données actualisées de la science et aux bonnes pratiques professionnelles. Priorité 4 : La prévention et la prise en charge des situations de crise et d'urgence.
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> Personnes âgées en perte d'autonomie
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> L'offre de soins en Psychiatrie de la Personne Agée est structurée mais n'est pas suffisante ni adaptée aux besoins de la population vieillissante et aux caractéristiques géographiques du territoire qui comprend de véritables déserts médicaux en zones rurales
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> » Création d'un CMP spécifique à la Personne Agée avec équipe mobile (EMPPA) de Psychiatrie de la Personne Agée pouvant intervenir à domicile ou substitut de domicile (Ehpad, longs séjours, foyers-logements, résidences services) et des antennes de CMP spécifiques réparties sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> o CMP proches des hôpitaux généraux et si possible au sein des CMP des services de psychiatrie adulte. o CMP Poitiers pavillon Cousin CH Laborit o CMP Loudun, CMP adulte du Martray o CMP Châtelleraut, CMP adulte Georges Ruetsch o CMP prévu au CH Montmorillon, en travaux, dans l'attente le CMP a un local mis à disposition par la mairie de Lussac Les Châteaux o CMP de Civray non possible car absence de local, le CMP sera donc réalisé à l'Ehpad de Usson du Poitou dans un local dédié. » Création d'un numéro unique d'appel pour l'accès aux soins en Psychiatrie de la Personne Agée » Création d'une consultation pour aidants » Développement de la Télémédecine (télé expertise)
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> Personnes âgées de ≥ 75 ans souffrant de troubles psychiques
Étapes	<p>Au 6 septembre 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le 1/4/2019 → recrutement de l'IDEC Le 1/5/2019 → recrutement de la secrétaire Le 1/7/2019 → obtention du numéro d'appel unique du CMP Le 3/7/2019 → finalisation de la plaquette d'information du dispositif CMP et équipe mobile Juin 2019 → finalisation de l'évaluation et demande des moyens techniques et logistiques nécessaires au fonctionnement du dispositif pour le 16/9/19 Juillet 2019 → redéploiement des temps infirmiers des CMP adultes (qui intervenaient auprès des personnes âgées) et recrutement. Juin et Juillet 2019 → rencontre avec les Ehpad pour présenter le nouveau dispositif et actualisation des conventions CH Laborit-Ehpad, compte-tenu de l'évolution du dispositif (CMP dédié, équipe mobile, vacations en Ehpad sans contrepartie financière) Juin et juillet 2019 → Déploiement des consultations de psychiatrie de la personne âgées dans les antennes CMP spécifiques De juin à août 2019 → recherches des lieux d'accueil pour les antennes du CMP.

	<ul style="list-style-type: none"> De juin à septembre 2019 → préparation de l'organisation du travail infirmier sur le terrain, (emploi du temps, utilisation des locaux, des véhicules, temps de réunion) → distribution de plaquettes d'information dans les Ehpad, les cabinets infirmiers, les maisons médicales. <p>Télémédecine</p> <ul style="list-style-type: none"> En juillet 2018, réponse faite à l'ARS concernant le souhait de la Psychiatrie de la Personne Agée de participer à la mise en place de la Télémédecine en EHPAD, des rencontres sont en cours pour organiser cette télé-expertise. 3 réunions ont eu lieu avec les partenaires de ce projet et une présentation du logiciel Nomadeec. C'est ce dernier qui a été choisi par les Ehpad. Le service de PPA du CHL a acté la possibilité d'une télé-expertise hebdomadaire avec un praticien hospitalier gériatre et un psychiatre. Le déploiement est prévu pour décembre 2019. <p>A venir</p> <ul style="list-style-type: none"> Début d'activité du dispositif progressive à partir du 16 septembre 2019 Réorganisation du travail sur le terrain et au sein de tous les établissements, toutes les structures intervenant auprès de personnes âgées ainsi qu'à domicile avec possibilité pour l'équipe mobile d'intervenir partout où il y a un besoin. Planification d'une intervention en relation avec les réseaux de soins (SSIAD), les services sociaux, et la plateforme territoriale d'appui pour les cas complexes. Planification après rencontre avec la plateforme territoriale d'appui en juin 19 d'une réunion par trimestre. Programmation d'une rencontre avec tous les partenaires du secteur médical, paramédical, social, associations de patients, dans chaque territoire d'antenne de CMP courant octobre 19 afin de présenter le nouveau dispositif de l'accès aux soins psychiatriques de la personne âgée, échanges et distribution plaquette d'information. Obtention du temps médical nécessaire au fonctionnement de ce dispositif.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> CH Laborit CHRU (CH Montmorillon, CH Lusignan), GHNV, CH Renaudeau, Établissements accueillant des personnes âgées (Ehpad, longs séjours, cliniques, foyers logements, résidences services) Réseaux de soins intervenant auprès des personnes âgées (PTA, SSIAD) Cliniques : Polyclinique de Poitiers Maisons de santé Associations d'usagers Services/Associations Tutelles Services de justice Collectivités locales Bailleurs sociaux... Plateformes de répit pour les aidants
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Les actions de cette fiche-action N°11 sont financées dans le cadre du redéploiement de la modulation de la DAF Psychiatrie depuis 2018
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'appels au numéro unique Nombre de consultations en CMP, visites d'évaluation ponctuelles, visites à domicile Nombre de réorientations en Gériatrie, en Psychiatrie Adulte, en CH généraux /CHU pour soins somatiques Nombre d'hospitalisations complètes au pavillon Cousin, adressé par le CMP de psychiatrie du sujet âgé/ Nombre de conventions formalisées avec les EHPAD Nombre de télé-expertises effectuées annuellement Nombre de réorientations après régulation au niveau de l'IDEC Nombre d'hospitalisations complètes au pavillon Cousin, adressées par le CMP de psychiatrie du sujet âgé Impact sur les consultations médicales au CMP de Poitiers, les hospitalisations de jour